

sur la décision qu'on a prise d'imposer certaines redevances sur des films produits par l'Office national du film principalement à des fins éducatives, étant donné que les bibliothécaires des ministères de la Saskatchewan m'ont indiqué qu'ils renvoyaient ces films.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie.

M. Korchinski: Monsieur l'Orateur, puis-je reformuler ma question et demander au ministre s'il n'envisagera pas au moins d'annuler cette décision de taxer les films éducatifs?

M. l'Orateur: A l'ordre.

QUESTIONS OUVRIÈRES

LES MISES À PIED À LA FAIREY AVIATION— LE SOUTIEN DU REVENU DES EMPLOYÉS

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Monsieur l'Orateur, au premier ministre, qui a affirmé dans un discours, à Hamilton, que les travailleurs mis en disponibilité à la suite des modifications apportées aux programmes et aux politiques du gouvernement ont eu droit à des prestations raisonnables de soutien du revenu, je voudrais demander si ces remarques s'appliquent aux employés provisoirement mis à pied à la Fairey Aviation of Canada?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je ne suis pas au courant de cette affaire, mais je ferai enquête.

L'AGRICULTURE

LA TOURNÉE DU COMITÉ

M. R. R. Southam (Qu'Appelle-Moose Mountain): Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le ministre de l'Agriculture. Compte-t-il demander au président du comité permanent de l'agriculture de faire un compte rendu de la tournée que ce comité a faite à travers le Canada? Si oui, quand? Et, dans la négative, pour quelle raison?

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, les deux derniers points soulevés dans cette question sont hors de propos, vu que le ministre n'a pas d'instructions à donner au président du comité permanent de l'agriculture.

M. Southam: Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre sait-il...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Il me faut demander la collaboration des députés. Il ne nous reste plus beaucoup de temps. Aussi,

nous devrions sans doute limiter autant que possible le nombre des questions complémentaires.

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LA CONDAMNATION D'UN ESQUIMAU POUR BRACONNAGE

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Justice, à qui je souhaite la bienvenue, lui qui a si bien réussi à défendre le statu quo ces derniers jours. Je m'étais enquis auprès du ministre il y a quelque temps du cas d'un Eskimo reconnu coupable d'infraction à une ordonnance des Territoires du Nord-Ouest, sur une banquise, à sept milles de la côte. Le gouvernement entend-il faire annuler cette condamnation ou se reconnaît-il la souveraineté dans cette région particulière?

L'hon. John N. Turner (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, le député fait, je crois, allusion au cas de Tootalik. D'après sa question, il aurait été établi que le délit s'est produit à plus de trois milles de la côte. Le procureur de la Couronne pour les Territoires du Nord-Ouest m'avise, cependant, que la preuve n'est pas claire sur ce point. Quoi qu'il en soit, la Couronne ne prendra aucune décision tant que nous n'aurons pas fait l'étude du dossier.

M. Baldwin: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Étant donné, sauf erreur, que le délit a eu lieu à un endroit si éloigné, le ministre ne songe-t-il pas à infirmer une condamnation de ce genre par suite de la position qu'il a adoptée au sujet de la juridiction?

LES CÉRÉALES

LE BLÉ—LES LIVRAISONS EN VUE DE L'ACHAT DE SEMENCE

M. A. B. Douglas (Assiniboia): Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le ministre chargé de la Commission du blé. La Commission a-t-elle décidé d'accorder ou de refuser aux cultivateurs des Prairies des privilèges de livraison en sus du contingent pour l'achat de graines de semence inscrites et certifiées?

L'hon. Otto E. Lang (ministre d'État): Monsieur l'Orateur, la Commission du blé m'informe que les discussions ont été fructueuses et qu'on prévoit maintenant rétablir les privilèges de livraison en sus au contingent jusqu'à concurrence de 400 boisseaux par détenteur de permis. Des règlements supplémentaires à l'égard de l'utilisation de ces privilèges en limiteront les abus.